



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats

Question écrite n° 83210

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation de nombreuses associations oeuvrant pour le renforcement du lien social et employant, dans le cadre des emplois aidés, des personnes en fin de parcours professionnel. Beaucoup de personnes de plus de cinquante ou cinquante-cinq ans sont arrivées au terme de leurs CES et ne peuvent accéder ni au CA ni aux CAE. Elles auront de grandes difficultés à retrouver un emploi et l'association devra retrouver quelqu'un, former un nouveau salarié. Il souhaiterait connaître les possibilités de proposer à ces chercheurs d'emploi de plus de cinquante ou cinquante-cinq ans des contrats d'une durée plus importante (trois à cinq ans) afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle social et économique tout en arrivant à l'âge de la retraite sans la crainte permanente d'un retour au chômage. Il le remercie des éléments de réponse qu'il pourra apporter à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83210

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 433